

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Conformément à la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 qui réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un **Répertoire Electoral Unique et permanent (REU)** en service depuis le 1er janvier 2019 auprès de l'INSEE, les listes électorales seront permanentes et extraites du REU qui les centralise.

Désormais, les citoyens pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin. Cependant, un régime de transition a été mis en place en 2019 pour les scrutins organisés jusqu'au 1er janvier 2020. Les demandes d'inscriptions pourront être déposées au plus tard le dernier jour du 2ème mois précédant celui du scrutin.

Ainsi pour les élections européennes, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.

Une permanence exceptionnelle sera tenue en mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h.

Les demandes peuvent être :

- faites en mairie, où les personnes intéressées devront se présenter, munies de toutes pièces justificatives ci-après,
- déposées en mairie par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration sur papier libre indiquant les nom et prénoms du ou des mandant(s) et du mandataire).
- adressées par courrier, les intéressés pourront remplir le formulaire d'inscription chez eux et l'envoyer à la mairie avec la photocopie des pièces justificatives ci-après avant le 30 mars (la date de réception faisant foi et non la date d'envoi).
- déposées par internet via la télé-procédure de demande d'inscription en ligne sur le site du service public. (accès au formulaire en ligne – numérisation des pièces justificatives à joindre). Les inscriptions seront transmises à la mairie par l'intermédiaire du système de gestion REU.

L'INSEE procède à l'inscription d'office des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans et des personnes venant d'acquérir la nationalité française.

Les pièces justificatives

- pour la nationalité et l'identité : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- pour l'attache avec la commune de Souillac :
 - domicile réel ou résidence : quittances de loyer, factures d'eau, gaz, électricité... datées de moins de trois mois.
 - au titre de contribuable, si non domicilié à Souillac : les avis d'imposition des 2 dernières années, ou un certificat établi par le service des impôts.

Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment, soit le 30 mars 2019 pour faire les démarches.



**Jeunes lycéennes étrangères
Allemandes, Mexicaines et Japonaises
recherchent une famille d'accueil**

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com

Infos utiles...

- **Prochaines permanences de l'ADIL** : vendredis 15 mars et 19 avril, de 13h30 à 16h à la mairie de Souillac.
- **Prochaine permanence de l'Armée de Terre** : mercredi 17 avril, de 13h30 à 16h30, salle voûtée, avenue de Sarlat.
- **Musée de l'Automate** : fermeture annuelle du 1er au 31 mars 2019. **Réouverture le mardi 2 avril 2019. Ouvert du mardi au dimanche inclus de 14h à 18h.**
- **Office de tourisme Souillac** : **Réouverture le 1er avril 2019.** Ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Renseignements au 05.65.33.22.00 / www.vallee-dordogne.com / info@vallee-dordogne.com

PHARMACIES DE GARDE**MARS 2019**

- Du 5 au 12 mars : Pharmacie du CENTRE, 25 bd Louis Jean Malvy, SOUILLAC, 05.65.32.79.48
- Du 12 au 19 mars : Pharmacie POUYES, 28 avenue du Gal de Gaulle, SOUILLAC, 05.65.32.70.59
- Du 19 au 26 mars : Pharmacie HADJ KACI, le Bourg, CRESSENSAC, 05.65.37.70.09
- Du 26 mars au 2 avril : Pharmacie BONNET VELLE, place Léon Gambetta, MARTEL, 05.65.37.31.41

AVRIL 2019

- Du 2 au 9 avril : Pharmacie SCHUERMANS, route de Souillac, MARTEL, 05.65.37.30.11
- Du 9 au 16 avril : Pharmacie du PONDAILLAN, 1 avenue de Verdun, SOUILLAC, 05.65.32.79.71
- Du 16 au 23 avril : Pharmacie du CENTRE, 25 bd Louis Jean Malvy, SOUILLAC, 05.65.32.79.48
- Du 23 au 30 avril : Pharmacie POUYES, 28 avenue du Gal de Gaulle, SOUILLAC, 05.65.32.70.59

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins



Bi-Semestriel municipal d'information - Mars / Avril 2019 - n°109

EDITO

A la rentrée scolaire prochaine, l'école maternelle de Souillac va perdre une classe. Cette perte est due à la baisse de notre démographie et à un manque de vivacité économique. La Municipalité met tout en œuvre pour endiguer ces problèmes en soutenant notamment d'ambitieux projets sociaux et économiques.

L'école maternelle accueillait, cette année, **100 élèves** environ répartis dans **5 classes**. En septembre 2019, l'effectif prévu ne serait plus que de **80 élèves** environ, **soit 20 enfants de moins**. Dur constat mais rien n'est définitif !

Les délégués des parents d'élèves de nos écoles primaires se sont mobilisés. Leur « combat » pour maintenir nos écoles est justifié, engagé et sain. L'Ecole, c'est la vie d'une commune. Nous soutenons activement leurs démarches.

Mercredi 21 Février dernier, trois parents d'élèves et deux représentants de la Municipalité ont été reçus par M. PAPILLON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Lot, son Adjoint, M. BOUSQUET et M. PASTOR, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription de GOURDON. Cette réunion a donné lieu à un échange ouvert et constructif. Le maintien de la 5ème classe de l'école maternelle n'a pu être, en l'état, compte tenu des conditions existantes d'effectifs, obtenu mais des engagements ont été pris.

Les Services de l'Education Nationale ont indiqué que l'effectif par classe serait, avec **4 classes**, de **22 élèves** par classe alors qu'il est en moyenne de 23.5/classe dans les écoles maternelles du LOT.

M. PAPILLON s'est engagé à rouvrir une classe dès que les effectifs reviendront au niveau que nous avons connu.

**RECRUTEMENT
DE
PERSONNELS SAISONNIERS**

- Vous êtes étudiant,
- Vous habitez Souillac
- Vous pourriez consacrer une partie de vos vacances d'été à une mission de service public auprès des services municipaux de la ville de Souillac

Merci de bien vouloir transmettre à la mairie votre CV ainsi qu'un courrier qui précisera vos disponibilités et le lieu de travail souhaité (services techniques, musée). La sélection des candidatures aura lieu au cours du 2ème trimestre.

Renseignements au bureau des élus au 05.65.32.07.83

Cette réunion tripartite a également permis aux délégués des parents d'élèves de faire valoir des « doléances » précises et concrètes. Le besoin crucial des écoles de Souillac pour une action pédagogique renforcée a été mis en exergue et entendu par les services de l'Education Nationale. Ceux-ci ont salué une école où la mixité sociale est particulièrement marquée. Des dispositifs d'accompagnement sont déjà présents : les cours ELCO (Enseignements Langues et Cultures d'Origine), la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), la seule existante sur le bassin, en sont une parfaite illustration. Ces points font des écoles de SOUILLAC, un acteur incontournable sur le territoire.

Les propos très étayés des délégués des parents d'élèves ont conduit M. PAPILLON à s'engager également à faire réaliser un audit des structures et à renforcer les dispositifs existants. Les délégués des parents d'élèves seront acteurs déterminants, aux côtés du corps enseignant et de la municipalité, pour réaliser les projets d'école. L'objectif soutenu et poursuivi est de revaloriser les écoles de notre commune, trop souvent injustement dénigrées.

A titre informatif, les enfants résidents Souillagais scolarisés dans les écoles maternelles avoisinantes seraient de l'ordre d'une dizaine. Ce manque de confiance, cumulé à un démarchage intempestif et honteux mené par une commune voisine, nous conduit aujourd'hui à une suppression de classe. Chacun de nous doit se mobiliser pour endiguer ce phénomène.

Le « combat » se poursuit pour nos écoles. Nous ne lâcherons rien et allons renforcer notre action avec les services de l'Education Nationale pour valoriser nos écoles.

**Le Maire,
Jean-Michel SANFOURCHE**

Côté Recensement...

L'opération de recensement est terminée, nous attendons le résultat du comptage de la population Souillagaise déterminé par l'INSEE qui, à partir du nombre des bulletins individuels collectés, appliquera des coefficients conduisant au chiffre officiel.

Il est rappelé que le recensement est obligatoire tous les 5 ans et qu'il sert notamment au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'État aux communes.

Un grand merci à vous, Souillagais, pour vous être prêtés de bonne grâce à cette opération quelque peu difficile pour les agents recenseurs qui ont dû se rendre parfois à plusieurs reprises à votre domicile.

La municipalité de Souillac remercie vivement les agents recenseurs de leur ténacité et de leur application.

Mars

- **Vendredi 1er mars** : Les Amis du Piage proposent une conférence « La signification de l'Art Préhistorique du Quercy, réflexions d'un vieil Aborigène » par Michel Lorblanchet, Préhistorien, grand spécialiste des grottes ornées, cinéma «Le Paris» à 20h30. Entrée libre. Renseignements au 06.85.84.13.30.

- **Jusqu'au samedi 2 mars** : Exposition de peintures d'Hervé Legros « Animaux sauvages », bibliothèque municipale, entrée libre.

- **Samedi 2 mars** : Braderie de la Croix Rouge, antenne de Souillac, de 10h à 17h30, 19 rue du Maquis (derrière le Palais des Congrès).

- **Samedi 2 mars** : Théâtre au Palais des Congrès à partir de 21h, organisé par l'association « Souillac en Scène ». La Cie « Ni Queue Ni tête » présente une comédie paysanne et industrielle « Un Japonais dans le Rouergue ». Entrée : 8€, gratuit jusqu'à 16 ans.

- **Dimanche 10 mars** : Loto de la FNACA, à partir de 14h, salle du Bellay. De nombreux lots à gagner.

- **Mercredi 13 mars** : **Lancement de « Premières pages 2019 », opération qui fête ses 10 ans !**

Autour de l'album «Le manteau des mots», d'Arnaud Alméras et Vincent Bourgeau (Editions Gallimard 2018).

Cet album sera distribué gratuitement dans le Lot, aux enfants nés ou adoptés en 2018. Les familles concernées recevront un bon de retrait les invitant à venir chercher l'album dans les bibliothèques ou les structures participant à l'opération. **10h30, section jeunesse à la bibliothèque** : atelier avec Vincent Bourgeau. Public : petite enfance. Sur réservation (places limitées).

- **Du jeudi 14 mars au mercredi 3 avril** : Exposition à la bibliothèque municipale « Le manga dans tous ses états », prêtée par la bibliothèque départementale du Lot.

25 kakémonos pour une exploration chronologique de la culture manga en France et au Japon, avec des gros plans sur des auteurs et des œuvres incontournables. Public : adolescents et adultes.

- **Jeudi 14 mars** : Atelier écriture à 15h à la bibliothèque municipale, animé par Bérénice. A 16h30, club lecture, discussion autour du livre de D. Daeninckx, « Meurtres pour mémoire », animée par Michel Desprez.

Mardi 19 mars 2019
 Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
 A 18h, Square Chapou
 Suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle du Bellay

- **Mardi 19 mars** : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, à 18h, square Chapou, suivi d'un apéritif offert par la municipalité, salle Du Bellay.

- **Samedi 23 mars** : Journée portes ouvertes au Lycée Polyvalent – Lycée des Métiers Louis Vicat, de 9h à 12h30.

Avril

- **Jusqu'au mercredi 3 avril** : Exposition sur les mangas, bibliothèque municipale. Entrée libre.

- **Du vendredi 5 avril au samedi 11 mai** : Exposition de peintures d'Emmanuelle Liébus « Etats d'âme », bibliothèque municipale. Entrée libre.

- **Samedi 6 avril** : Carnaval de Souillac organisé par la mairie de Souillac et le Centre de Loisirs. Défilé dans le centre ville à partir de 14h30, jeté de confettis, animations musicales. A 16h30, goûter offert par la municipalité dans la salle Du Bellay.

- **Dimanche 7 avril** : « 28ème TRANSSOUILLAGAISE », V.T.T et Marche, stade de Souillac à partir de 9h Organisée par « Souillac Cyclisme » et la Fédération Française de cyclotourisme (FFCT). **4 parcours VTT** : l'accueil et l'inscription des participants seront assurés à partir de 7h45 au stade, départ à 9h. Renseignements au 06.73.24.54.82 (engagement + ravitaillements + repas non licenciés 10€, licenciés et non licenciés du 24km 8€, moins de 16 ans 5€). Les « Amis des Sentiers Souillagais » vous proposent 2 circuits de marche, départ à partir de 9h au stade, renseignements au 06.72.79.00.70, inscriptions sur place (petit déjeuner + soupe + ravitaillement, 5€). « Souillac Marche Nordique » vous propose avec animateurs diplômés 5 et 12km, renseignements au 06.70.31.06.95, inscriptions sur place (bâtons fournis, petit déjeuner + soupe, 5€).

- **Mardi 9 avril** : Don du sang de 14h à 19h, salle du Bellay.

- **Vendredi 12 avril** : Vernissage de l'exposition de peintures d'Emmanuelle Liébus « Etats d'âme », à 17h30 à la bibliothèque municipale.

Offert par l'association « Lire, Voir, Ecouter ».

- **Jeudi 18 avril** : Atelier écriture à 15h à la bibliothèque municipale, animé par Bérénice. A 16h30, club lecture, discussion autour du livre de Bernard de Saint Pierre « Paul et Virginie », animée par Michel Desprez.

- **Samedi 20 avril** : Concert « Du Souffle aux Cordes - Monsieur Jo » avec Marie Estrade et ses complices « La face cachée du musette ou la vie privée de Jo Privat », organisé par l'association « Souillac en Scène », au Palais des Congrès à 20h45. Entrée : 8€ - Billet Duo : 12€ - Gratuit jusqu'à 18 ans.

- **Dimanche 28 avril** : Journée du Souvenir de la Déportation, à 12h, square Chapou, suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle Du Bellay.

VENEZ RENCONTRER VOTRE FUTUR EMPLOYEUR

TRAVAUX PUBLICS BÂTIMENT
 INDUSTRIE TERTIAIRE

P'tit Déj' de l'emploi

Les Groupements d'Employeurs (GEIQ BTP 46 & GMS 46)

auront le plaisir de vous accueillir :

Jeudi 07 mars 2019 à 9h30
 à la Salle Voutée—Avenue de Sarlat
 (à côté de la Cyberbase)
 46200 SOUILLAC

VENEZ AVEC VOTRE CV

Groupements d'Employeurs
 Avenue du Pôle Social - Faubourg Saint-Pierre - 46200 GRAMAT
 Tel : 05 53 52 26 02

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE RAPPEL

Parents, les inscriptions à l'école maternelle, pour la prochaine rentrée de septembre 2019, auront lieu du 11 mars au 24 mai 2019.

Cela concerne les enfants nés en 2016. En fonction des places disponibles, seront également accueillis ceux nés début 2017.

Une pré-inscription en Mairie est obligatoire; ensuite, vous prendrez rendez-vous auprès de la directrice au **05.65.37.83.05**.

Dimanche 28 avril 2019
 Journée du Souvenir de la Déportation
 A 12h, Square Chapou
 Suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle du Bellay

LOCATION D'UN LOGEMENT ET PERMIS DE LOUER

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, la ville de Souillac est soutenue dans cette démarche par la communauté de communes Cauvaldor, compétente en matière d'urbanisme et d'habitat.

Ainsi, afin de lutter contre l'habitat indigne, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 6 juin 2018, la mise en place du permis de louer sous le régime d'une autorisation préalable de mise en location **dans un périmètre déterminé (se renseigner à la mairie), applicable à partir du 1er janvier 2019**, et conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016.

La demande d'autorisation préalable à la location concerne, depuis le 1er janvier 2019, chaque nouvelle mise en location ou relocation vide de meuble ou meublée à usage d'habitation.

Le dossier de demande d'autorisation de mise en location de logement doit être déposé au moyen de l'imprimé **Cerfa n° 15652*01** disponible sur le site service-public.fr ou en mairie, accompagné du dossier de diagnostic technique du logement :

- soit en version papier au siège de la communauté de communes Cauvaldor sis « Bramefond » 46200 Souillac ;

- soit en version électronique à l'adresse : contact@caulvaldor.fr

Le service permis de louer de la commune de Souillac :

- instruira le dossier en vérifiant sa complétude ;

- délivrera un récépissé ;

- procédera à la visite du logement après rendez-vous ;

- rédigera un rapport de visite.

A l'issue, un arrêté de décision favorable ou défavorable sera rendu.

En cas de décision défavorable, la mairie le transmettra à la caisse d'allocations familiales du département, à la caisse de la mutualité agricole locale et aux services fiscaux, avec pour conséquence la suppression de l'aide. Il sera demandé au bailleur de prendre les mesures nécessaires au rétablissement des conditions de sécurité et de salubrité nécessaires à la mise en location.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de s'adresser en mairie.

ENQUÊTE INSEE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du **1er février au 15 avril 2019**, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

AIDE POUR LES RAVALEMENTS DE FACADES ET LA RENOVATION DES VITRINES COMMERCIALES OU ARTISANALES

Dans le cadre du Projet Urbain Global porté par la collectivité et afin d'affirmer la volonté de la commune d'appuyer la revitalisation de la ville, le Conseil Municipal a voté le 31 janvier 2019, l'augmentation du montant de l'aide au mètre carré pour les ravalements de façades et rénovation des vitrines commerciales ou artisanales, à l'intérieur d'un périmètre déterminé, comme suit :

- **aide portée à 30€/m²** pour les propriétaires ne bénéficiant pas d'aide ou subvention

- **aide portée à 15€/m²** pour les propriétaires bénéficiant d'une aide par ailleurs.

Au titre de la sécheresse 2018

Si vous avez des fissures dans votre habitation ou vos bâtiments qui seraient liées à la sécheresse de l'été 2018, vous pouvez faire une déclaration manuscrite relatant les circonstances précises : date d'apparition, les pièces concernées...

Cette déclaration datée et signée est à déposer en mairie sous deux mois.

Monsieur le Maire fera la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse auprès de Monsieur le Préfet du Lot. Parallèlement, vous devez signaler à votre assureur la nature des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en mairie.